

LE BUREAU MODERNE

Si le magasin moderne, dont nous avons récemment parlé offre des commodités et des facilités de toute sorte pour bien conserver les marchandises, éviter des pertes et rendre le travail plus facile, le bureau moderne offre des avantages non moins précieux pour la rapidité et l'économie du travail.

La machine à écrire ne s'est pas fait une clientèle seulement dans les grandes administrations, elle est aujourd'hui dans toutes les maisons de commerce tant soit peu importantes. Il nous arrive même parfois de recevoir de marchands de villages peu peuplés, des lettres écrites à la machine. La machine écrit plus rapidement que la plume, plus proprement, plus lisiblement, elle permet de bien aligner les chiffres, en un mot de présenter un travail plus parfait qu'on ne saurait le faire à la main. Tous ceux qui se destinent à la carrière commerciale devraient apprendre à écrire à la machine.

On fait maintenant des machines à écrire qui additionnent, mais il y a mieux : on trouve dans les bureaux de maisons importantes, des machines à calculer. Il en est de plusieurs sortes et même de très compliquées qui vont jusqu'à extraire la racine cubique d'un nombre donné. Ces machines si compliquées n'ont évidemment pas leur place partout, mais la machine qui fait additions, soustractions, multiplications et divisions, peut trouver sa place dans tous les bureaux où la comptabilité roule sur un certain nombre d'opérations importantes.

Dans les maisons où la correspondance est assez volumineuse, on trouve des machines à fermer les enveloppes, des machines à coller les timbres, qui évitent aux jeunes gens ou aux jeunes filles un travail peu agréable et qui le font bien plus rapidement que l'employé le plus vif et le plus habile.

Il est une autre machine, pas assez répandue encore, parce qu'elle n'est pas suffisamment connue, qui rendrait de bien grands services dans bon nombre de maisons du commerce et de la finance. C'est la machine à imprimer les adresses sur les enveloppes. Partout où l'on a l'habitude d'envoyer des circulaires à la clientèle, d'une façon plus ou moins régulière, devrait se trouver une de ces machines qui font la besogne vite et bien, n'omettent aucun nom et ne commettent aucune erreur d'adresse.

D'ailleurs, toutes ces machines aujourd'hui employées dans les bureaux, ont été faites dans le but de supprimer autant que possible un travail fatigant ou pénible, les erreurs possibles et aussi dans un but d'économie. Une de ces machines évite bien souvent le travail d'un employé ou deux, elles coûtent moins cher que le salaire d'un débutant et font le travail mieux que lui.

Il y a donc parfois grande économie et sécurité à employer les machines et appareils spécialement adaptés au travail de bureau.

LES COMMISSIONS SECRÈTES

Nous donnons, ci-dessous, la traduction d'une conférence faite devant la Convention des Epiciers de Gros d'Ontario, et qui explique la Loi des Commissions Secrètes.

M. E. F. B. Johnson, C.R., auteur de la conférence, est une autorité reconnue dans les matières de ce genre.

Explication de l'Acte des Commissions Secrètes

Il y avait autrefois, dans mon pays natal, un ministre presbytérien très âgé, perclus de rhumatismes et d'humeur très maussade. Ce qu'il détestait par-dessus tout, c'étaient les courants d'air dans l'église. Un jour qu'il faisait froid, les quatre portes de l'église avaient été laissées ouvertes, sans qu'on pût s'expliquer comment. Le ministre parla pendant une demi-heure ou davantage, sur les principes élémentaires et les points cardinaux de son sujet; tout à coup, il s'aperçut du courant d'air. Abandonnant le langage académique, il mit dans ses paroles plus de vigueur que de coutume. Frappant la chaire du poing, et s'adressant, plein de courroux, à la congrégation, il dit : "Anciens et diacres, fermez la porte du nord et ayez soin de fermer la porte de l'est; n'oubliez pas de fermer la porte du sud, non plus que celle de l'ouest." Et, baissant la voix, il continua son sermon. L'office terminé, deux vieilles commères sortirent de l'église, et l'une dit à l'autre : "Maggie, comment avez-vous trouvé le ministre, aujourd'hui?" "Eh bien! dit l'autre, je n'ai pas très bien compris ses points cardinaux et ses principes élémentaires, mais il a été éloquent au sujet de la fermeture des portes"

Si je suis éloquent sur ce sujet, si je peux vous aider de quelque manière à fermer les portes à l'ennemi, je sentirai que la peine que je me suis donnée pour accomplir ce que j'ai fait, ne l'aura pas été en vain. Je ne crois pas pouvoir vous en dire beaucoup sur la manière de faire de plus gros profits—question dont j'aimerais vous parler et sur laquelle je voudrais vous renseigner, si j'étais qualifié pour le faire. Mais, vous le voyez, la position que j'assume est l'inverse de la vôtre : je suis partisan des petits profits. Je suis partisan des aliments à bon marché; je suis partisan, à un point de vue personnel, de la réduction des prix, de manière à obtenir mes marchandises à bon marché; et considérant la question à ce point de vue, je me suis efforcé de voir, étant un consommateur—non un très fort consommateur, il est vrai—je me suis efforcé de voir comment la communauté, en général, et la prospérité de l'industrie et

du commerce de ce pays, seraient affectées si moi, consommateur, j'agissais à ma guise. Nous avons donc à examiner la question sous ses deux faces.

Raisons spécifiques désirables.

Si, toutefois, vous donnez au consommateur un contrôle absolu sur l'industrie et le commerce du pays, vous ne pouvez plus exister. Si vous donnez au marchand de gros ou au manufacturier, le contrôle absolu du commerce de ce pays, et s'il arrive que ce contrôle tombe entre des mains qui ne soient pas trop scrupuleuses—on rencontre parfois de ces hommes—alors vous détruisez les droits du consommateur et, en conséquence, je ne désire pas dire ce que je me suis efforcé de voir par moi-même, sans connaître le prix du sucre ou le prix du thé (la seule chose que je connaisse est le prix du tabac), sans connaître aucune de ces choses. Je ne veux pas parler comme ce vieux magistrat que l'on accusait de partialité dans un de ses jugements. "Ce reproche me blesse, dit-il, et je repousse toute imputation d'acte incorrect. Je suis dans la magistrature depuis trente ans et, pendant tout ce temps, je me suis tenu invariablement dans un juste milieu."

Permettez-moi maintenant de vous dire quelques mots d'un caractère général. Quelques idées amèneront ce que je vais dire finalement sur les questions que j'ai à traiter aujourd'hui. A notre époque où tout se fait rapidement, nous pensons tous avec trop de généralité. Nous tirons trop de conclusions générales. L'homme qui peut expliquer des principes concrets, donner les raisons spécifiques d'un acte spécifique, est celui dont l'opinion vaut mieux que celle de l'homme qui n'étudie pas une question dans ses détails, en l'adoptant en général, et en disant que la chose est bonne pour ceci ou mauvaise pour cela. Les principes généraux de toutes les affaires, sont évidents pour ceux qui y sont engagés, ma profession faisant exception à cette règle. Là on ne sait jamais où on en est, parce que des juges diront un jour que le principe est tel et tel, et que, la semaine suivante, ce jugement sera renversé par un autre tribunal. Je pense qu'il serait bon de condenser quelques-unes de mes idées sur ce sujet, et je crois que l'invitation qui m'a été faite d'adresser la parole à un auditoire aussi nombreux, est due à ce que moi-même et mes amis, M. Armour et M. Ambrose, avons pu rendre quelques services à la cause d'un commerce languissant, à la cause, pourrais-je dire, d'un commerce qui est persécuté depuis les dix ou quinze dernières années.

Pour comprendre la condition, la condition exacte des choses, et afin de voir exactement où nous en sommes en traitant un sujet de cette espèce, il est bon de nous rendre compte de ce que signifient les commissions, de ce que l'Acte des Commissions